

1.



Nice, le 26 Mai 2015

Monsieur le Président,

L'intersyndicale FO, Solidaires et CGT ici présente n'accepte plus votre conception du dialogue social. Peut-on d'ailleurs parler de dialogue ?

Vous agissez en seigneur omnipotent, méprisant les représentants du personnel au CHS-CT et par là même, l'ensemble des agents !

En effet, vous convoquez un CHS-CT le 21 mai alors même que vous aviez connaissance de la tenue de congrès pour deux organisations syndicales.

Cette attitude révèle une fois de plus votre mépris envers les représentants du personnel au CHS-CT.

Et comment devons nous interpréter cette seconde convocation ce jour alors que vous saviez pertinemment que certains membres ne pouvaient y assister du fait de leur participation à la délégation d'enquête menée au service du contentieux des douanes.

Enquête votée par cette même instance que vous présidez.

Nous exigeons des réponses et des engagements transparents sur tous les points restés dans l'obscurité et le

dédain de vos silences :

- **horaires et ouvertures de sites**
- **fermetures de trésoreries**
- **manque de transparence sur les travaux et notamment de Tonduti, la banque d'accueil de cannes et la sécurisation du poste de Nice Amendes**
- **la non intégration des RPS dans le PAP...**

Et cette liste est non exhaustive !!!

Les membres du CHS-CT ne peuvent exercer leurs missions de représentants des personnels avec votre attitude.

Vous nous baladez de réunion en réunion sans réelles avancées.

Vous devriez être le garant de la santé et de la sécurité des agents mais votre autoritarisme vous rend aveugle et sourd face à la souffrance pourtant réelle des agents.

Aujourd'hui vous nous présentez le bilan grossier de l'expérimentation des horaires de Cadéi et de Paillon ainsi que la synthèse sur les horaires d'ouverture des différents sites du département.

Compte tenu de la disparité des horaires retenus dans le projet, un avis circonstancié de la médecine du travail pour chaque site s'avère nécessaire.

Concernant ces deux points mis à l'ordre du jour nous ne pouvons émettre un avis sans connaissance préalable de tous les éléments.

À cet effet, nous exigeons sans délai qu'une expertise soit diligentée.